

PROCÈS VERBAL VALANT COMPTE-RENDU

R É U N I O N D U 1 5 J A N V I E R 2 0 1 5

L'an deux mille quinze, le quinze janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Parigné proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie de Parigné sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

JANVIER Maurice	Présent	LE GAL Christophe	Présent
GUILLARD Hervé	Présent	GROUS Laëtitia	Absente
TOUCHARD Marie-Claude	Présente	ROYER Sébastien	Présent
DELAUNAY Patrick	Présent	CADOUX Christelle	Présente
CHEREL Marie-Reine	Présente	HARDY Grégory	Présent
HELLEUX Véronique	Présente	ADELISSE Audrey	Présente
POFFA Pierre	Pouvoir à Mme Helleux	MONNET Philippe	Pouvoir à M Royer
JANVIER Nelly	Pouvoir à M Guillard		

Adoption du compte rendu de la séance du 11/12/2014, à l'unanimité.

M Christophe LEGAL a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Il est décidé d'ajouter à l'ordre du jour :

- ① Tarifs des prestations de la Cantine et de l'Accueil de loisirs
- ① Déclaration d'intention d'aliéner
- ① Mandat de vente d'un bien immobilier
- ① Accessibilité : commission

ORDRE DU JOUR

- ① Tarifs locations 2015
- ① Centre de loisirs : règlement intérieur
- ① Syndicat départemental d'Energie 35 (SDE) : groupement de commande
- ① Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015
- ① Répartition des recettes des Amendes de Police – Programme 2015
- ① Rythmes scolaires
- ① Subvention
- ① Devis et factures
- ① Questions diverses

DELIBERATIONS

1 - TARIFS LOCATIONS 2015

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité
considérant une erreur matérielle,

dit que la présente délibération annule et remplace toutes délibérations antérieures
concernant des locations de quelque nature que ce soit et notamment celle du 11/12/2014

fixe les tarifs des locations à partir du 1er janvier 2015 comme suit :

LOCATION DE SALLES				
TARIFS à partir du 1er janvier 2015		LA GRANGE	Salle Annexe (Parquet)	SALLE DE SPORTS
Nombre de places maximum		80	140	350
CAUTION		500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
PARTICULIERS				
Vin d'honneur, Concours, Réunion, Bal, Spectacle, etc...	Particuliers Commune	40,00 €	60,00 €	220,00 €
	Extérieur Parigné	60,00 €	90,00 €	280,00 €
Repas 1 jour	Particuliers Commune	140,00 €	180,00 €	360,00 €
	Extérieur Parigné	200,00 €	240,00 €	450,00 €
Repas 2 jours	Particuliers Commune	180,00 €	220,00 €	450,00 €
	Extérieur Parigné	250,00 €	290,00 €	550,00 €
ASSOCIATIONS				
Association de la commune pour activité sans but lucratif (dont « classes »)		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Association de la commune pour toute activité produisant une recette		40,00 €	60,00 €	150,00 €
Association de l'extérieur pour toute activité		100,00 €	150,00 €	400,00 €
CHAUFFAGE				
Par jour de octobre à avril (et sur demande en dehors de ces périodes)		20,00 €	30,00 €	
NETTOYAGE				
En cas de nettoyage insuffisant constaté lors de l'état des lieux de sortie		30 € / heure		
LOCATION PONCTUELLE DE LA SALLE DE SPORTS				
Associations extérieures et particuliers extérieurs		L'heure		45,00 €
Tennis	Parigné	L'heure		3,00 €
	Extérieur Parigné	L'heure		9,00 €

LOCATION DE MATERIELS				
		Quantité	Prix à l'unité	cassé(e) ou manquant(e)
Podium	association communale	1	gratuité avec participation au montage	
	associations extérieures et particuliers extérieurs	1	50	
Chaises			0,50 €	50,00 €
Tables de 8/10 places (250x75)/(270x75)			5,00 €	250,00 €
VAISSELLE (limitée à une utilisation pour la salle de la Grange)				
Ensemble complet par personne (comprenant assiettes, verres, cuillères, fourchette, couteau, tasse)			0,60 €	suivant tarifs unitaires
Verre			0,15 €	2,00 €
Tasse			0,15 €	2,00 €
Assiette				4,00 €
Couvert				1,00 €
PHOTOCOPIE				
La photocopie noir & blanc A4 (Gratuité pour les associations communales jusqu'à 100 copies)			0,25 €	
La photocopie noir & blanc A3 (payant pour tous)			0,50 €	
La photocopie couleur A4 (payant pour tous)			1,50 €	
La photocopie couleur A3 (payant pour tous)			3,00 €	
DROIT DE PLACE				
Le droit de place			30,00 €	
FOUR A PAIN				
Associations communales			gratuité	
Habitants et commerces de la commune			10,00 €	
TAXES INHUMATION				
		Inhumation	45,00 €	
		Exhumation	55,00 €	
CONCESSIONS FUNERAIRES				
Cimetière	Concession de 30 ans enfant	Emplacement de 1 m ²	85,00 €	
	Concession de 50 ans enfant		160,00 €	
	Concession de 30 ans	Emplacement de 2 m ²	170,00 €	
	Concession de 50 ans		330,00 €	
Columbarium	Concession de 15 ans	1 case de 3 urnes	275,00 €	
	Concession de 30 ans		465,00 €	
Jardin du souvenir	Inscription sur la stèle		200,00 €	
Cavurne (au sol)	Concession de 15 ans	1 case de 3 urnes	130,00 €	
	Concession de 30 ans		205,00 €	

2 - CENTRE DE LOISIRS : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'approuver un règlement intérieur relatif au fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Le projet de règlement intérieur est mis sur la table

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

approuve le projet de règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement tel que présenté,

dit que ce dernier entrera en vigueur à compter des vacances de Pâques 2015

dit que le règlement sera soumis à la signature des représentants légaux des enfants concernés et qu'un exemplaire sera conservé par l'administration

3 - TARIFS ALSH ET CANTINE

1 - 1 - Tarifs restauration municipale

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après délibération, à l'unanimité,
L'assemblée fixe les tarifs comme suit :

- Restauration scolaire à compter du 1er septembre 2014 comme suit, en fonction du quotient familial :

<i>Maternelle et Primaire de Parigné</i>		<i>Extérieurs & Adultes</i>	
<i>Quotient Familial</i>	<i>Tarif</i>		<i>Tarif</i>
<i>De 0 à 600</i>	<i>3,45 €</i>	<i>Extérieurs Maternelle et Primaire</i>	<i>4,15 €</i>
<i>De 601 à 1000</i>	<i>3,75 €</i>		
<i>Sup. à 1000</i>	<i>4,05 €</i>	<i>Adultes</i>	<i>5,35 €</i>

Ce tarif sera applicable à tous les enfants fréquentant la cantine, sur le temps scolaire

Les critères servant de référence au calcul du quotient familial intègrent les salaires, les prestations familiales (à l'exception de l'allocation logement), et les autres revenus.

1 – 2 Tarifs CLSH

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après délibération, à l'unanimité,
L'assemblée fixe les tarifs comme suit :

- Tarifs restauration à compter du 1er septembre 2014

Tarifs restauration CLSH	Tarif
<i>Commune</i>	3,75 €
<i>Hors Commune</i>	4,15 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après délibération, et à la majorité,
L'assemblée décide de fixer les tarifs comme suit :

- Tarifs activités à compter du 1er septembre 2014

Tarifs activités CLSH			½ journée
<i>Commune</i>	A	> 1000	2,85 €
	B	601 à 1000	2,55 €
	C	0 à 600	2,35 €
<i>Hors Commune</i>			3,25 €

Les critères servant de référence au calcul du quotient familial intègrent les salaires, les prestations familiales (à l'exception de l'allocation logement), et les autres revenus.

GARDERIE : A compter des vacances de Pâques 2015 :

- Tarif de la demi-heure de garderie : 0,65 € la ½ heure
- majoration de 15€ par 1/4 heure après 19H00
- les périodes de garderie municipale sont payables par ½ heures :

MATIN		SOIR	
Tranche horaire(*)	Coût	Tranche horaire(*)	Coût
7h30 à 7h45	Gratuit	17H00 – 19H00	Payant
7H46 à 8H45	Payant		
8H46 à 8H59	Gratuit	Au delà de 19H00	Majoration de 15€ le ¼ heure

- Toute ½ heure commencée est due en totalité. (*)Enregistrement par lecture informatique de code barre

4 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 (SDE) : GROUPEMENT DE COMMANDE

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,
arpès en avoir délibéré,

- ⌚ décide d'adhérer au groupement de commande du SDE35 pour les achats d'électricité concernant le compte en tarif jaune de la salle de sports
- ⌚ autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant de faire avancer ce dossier

5 – DETR 2015 – PROJET D'ORDRE SOCIAL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de création d'un équipement majoritairement au service des actions éducatives encadrées par les collectivités, qui prendrait la forme d'une terrain multisports

Le montant des travaux est estimé à : 60000 + 28000 = 88000 € HT.

Le montant du bureau de contrôle+SPS+diagnostic Travaux est estimé à : 1500 € HT

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal,
arpès en avoir délibéré,

- décide de lancer création d'un équipement majoritairement au servcie des actions éducatives encadrées par les collectivités, qui prendrait la forme d'une terrain multisports dont les travaux sont estimés à 88000 € HT auxquels s'ajoutent les frais de bureau de contrôle+coordinateur SPS estimés à 1500 € HT

soit un **investissement total de 89500 € HT.**

- dit que l'opération est entièrement financée sur fonds propres,
- sollicite une subvention spécifique au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- dit que le plan de financement s'équilibre comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Terrain multisports (HT)	88 000,00 €	DETR 30%	26 850,00 €
Bureau de contrôle+ SPS (HT)	1 500,00 €	Contrat de territoire (volet2)	16 776,00 €
		Fonds propres	45 874,00 €
TOTAL HT	89 500,00 €	TOTAL HT	89 500,00 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document visant à faire avancer ce dossier.

6 – DETR 2015 – EQUIPEMENT DE SECURITE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'un équipement majoritairement au service des actions éducatives encadrées par les collectivités, qui prendrait la forme d'une terrain multisports et pour lequel des travaux d'amélioration de la voirie en centre bourg pour la sécurité des usagers sont indispensables, dans la rue Campello

Le montant des travaux est estimé à : 36340,40 € HT.

Le montant des frais d'études, bureau de contrôle et SPS est estimé à 1659,60 € HT

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,

- décide de lancer les études et travaux relatifs à la sécurisation des usagers sur la rue de Campello en direction du terrain multisports. Les travaux sont estimés à 36340,40 € HT et les frais d'études, bureau de contrôle et SPS à 1659,60 € HT

soit un **investissement total de 38000 € HT.**

- dit que l'opération est entièrement financée sur fonds propres,

- sollicite une subvention spécifique au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

- dit que le plan de financement s'équilibre comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Sécurisation des usagers - Travaux (HT)	36 340,40 €	DETR 35%	13 300,00 €
Etudes, Bureau de contrôle+ SPS (HT)	1 659,60 €	Fonds propres	24 700,00 €
TOTAL TTC	38 000,00 €	TOTAL TTC	38 000,00 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document visant à faire avancer ce dossier.

7 - RÉPARTITION DES RECETTES DES AMENDES DE POLICE – PROGRAMME 2015

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux commandés par les exigences de la sécurité routière sont susceptibles de bénéficier de la répartition des recettes des amendes de police. Il s'agit d'aménagements de sécurité sur voirie, piétons, et pistes cyclables protégées le long de la rue de Campello.

Le montant prévisionnel des travaux de ce type s'élève à 38000 € HT

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⌚ Accepte le montant prévisionnel des travaux, soit 38000 € HT
- ⌚ Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général, l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police
- ⌚ Sollicite la dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR).
- ⌚ Sollicite l'autorisation de l'agence routière départementale pour les cas où celle-ci est requise
- ⌚ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

8 - RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la loi sur l'évolution des rythmes scolaires qui appelle les communes à se prononcer sur son application à partir de la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

décide de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2015-2016

dit que cette décision sera notifiée à l'école privée de Parigné, seul établissement scolaire de la Commune de Parigné.

9 - SUBVENTION

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide de ne pas attribuer de subvention pour l'organisation d'un marché au Château du Bois Guy organisé par des élèves du Lycée Jean-Baptiste Le Taillandier de Fougères

10 - DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au titre de la délégation qu'il a reçu du conseil municipal le 10 avril 2014 en vertu de l'article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales, il n'a pas usé de son droit de préemption pour l'acquisition du bien suivant :

PROPRIÉTAIRE	ADRESSE du BIEN	SECTION	SUPERFICIE	ACQUÉREUR
Ragoust Robert 50 rue Duguesclin 35300 FOUGERES	2 rue des Droseras	D 476	663 m ²	FERARD Emeric 2 Messé 35133 LE CHATELLIER

11- ACCESSIBILITÉ : COMMISSION

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de mise en accessibilité des Etablissements recevant du public. Il convient de renouveler la commission créée en 2009 suite aux dernières élections municipales.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré à l'unanimité,

nomme un nouveau comité de pilotage composé de M Maurice JANVIER, M Patrick DELAUNAY, Mme Véronique HELLEUX, Mme Marie-Claude TOUCHARD , Mme Gisèle PHILIPPARD, M BELIER, 1 représentant de l'EHPAD, chargé de veiller à la mise en œuvre du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics)

12 – DEVIS ET FACTURES

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

retient les propositions suivantes :

Budget	OPÉRATIONS	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Commune	Marquage véhicule Trafic Renault (en lien avec l'acquisition)	PIC PUB 35300 FOUGERES	236	
Commune	Travaux de démolition bâtiment 6 rue de Landéan (ex-Ory)	EURL CMTP	882,3	
Commune	Poteau Incendie Réparation	STGS 22 rue des Grèves 50 Avranches	485	
Commune	Division de propriété pour création de chemin B141 B142 Le Gros Chêne	Geomat 35304 FOUGERES	460	

13 – MANDAT DE VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de mandat de mise en vente d'un bien immobilier situé 22 et 24 rue de la Mairie à Parigné auprès de l'étude Blanchet, notaire à Fougères.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'
accepte le mandat tel que présenté
autorise Monsieur le Maire à signer ledit mandat de mise en vente

14 - QUESTIONS DIVERSES

Vœux de la municipalité : samedi 17 janvier 2015 à 10h30 – salle annexe